

JPG CAPITAL
Société par actions simplifiée Au capital de 825000 euros
Siège social : 3 RUE GEORGES BOUET 77930 PERTHES

921 086 682 R.C.S. Melun

Procès-verbal d'assemblée générale du 10 janvier 2026
Certifié conforme à l'original



L'an 2026 et le 10 janvier à 8 heures, l'associé de la société JPG CAPITAL, société par actions simplifiée au capital de 825000 euros, a tenu au siège social au 3 RUE GEORGES BOUET 77930 PERTHES dont le numéro d'identification est 921 086 682 R.C.S. Melun, une assemblée sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Était présent :

- Monsieur MANCIAUX Guillaume James, actionnaire unique.

L'assemblée est présidée par Guillaume James MANCIAUX.

Le Président constate que toutes les actions de la SAS sont régulièrement représentées et qu'en conséquence les questions figurant à l'ordre du jour, exigeant une décision unanime, peuvent être votées.

Le Président constate que l'associé a été régulièrement convoqué dans le respect des dispositions statutaires ; il en prend acte.

Le président met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion ;
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 ;
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la présidence de monsieur Guillaume James MANCIAUX.
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoir.



Puis, lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

1^{ère} RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. En conséquence, il donne à la présidence de monsieur Guillaume James MANCIAUX quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidente et décide d'affecter le bénéfice de 40289 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	40289 €.
Report à nouveau antérieur	-369531 €.
Le solde au report à nouveau	-329242 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 495757 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des deux exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.



4^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Fait à PERTHES

Le Président
Guillaume MANCIAUX



1

BILAN - SIMPLIFIÉ

cerfa

N° 15948*08

Désignation de l'entreprise		JPG CAPITAL		Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise		3 RUE GEORGES BOUET		77930 PERTHES				
SIRET		92108668200017						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12				
Certifié conforme à l'original				Exercice N clos le				
				31122025				
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net		
		1		2		3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012		
		{	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *			028	1 728	030	1 728	
	Immobilisations financières * (1)			040	393 558	042	393 558	
	Total I (5)			044	395 286	048	393 558	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
		Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	9 476	070	9 476	
			Autres* (3)	072	91 526	074	91 526	
	Charges constatées d'avance*		092		094			
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	65 194	086	65 194		
	Total II		096	166 195	098	166 195		
	Total général (I + II)		110	561 481	112	559 753		
PASSIF						Exercice N NET		
						1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		825 000			
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126					
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132					
	Report à nouveau		134		-369 531			
	Résultat de l'exercice		136		40 289			
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142		495 757			
Provisions pour risques et charges		154						
Total II		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 1 330)		172		1 330			
	Comptes courants d'associés		173		62 666			
	Autres dettes		175					
	Produits constatés d'avance		174					
	Total III		176		63 996			
Total général (I + II + III)						180	559 753	
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	388 458
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise JPG CAPITALNéant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

3 1 1 2 2 0 2 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue { biens services *	}	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214	
				217		218	109 468
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	109 468
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	76 245
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243			244	
	Rémunérations du personnel*					250	
	Cotisations sociales (dont cotisation personnelle de l'exploitant)		380			252	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255			254	546
	Dotations aux dépréciations					256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	}	259			262	868
			260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	77 659
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	31 809
Produits financiers (III)				280	8 479		
Charges financières (V)							
Produits exceptionnels (IV)							
Charges exceptionnelles (VI) {	}	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310	40 289
B- RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	40 289
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		342
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quindecies A)	181		JEI (44. sexies A)	989			
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
ZFANG (44 quaterdecies)	345						
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641			
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	40 289
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables : * 369 486 dont imputés sur le résultat :					360	40 289
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	Déficit col.2	370	0

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.